

Convocation des Elus

le : 29 avril 2019

Délibération affichée,

rendue exécutoire,

après transmission au

Contrôle de la Légalité

le :

08 JUIL. 2019

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 juin 2019

**CONVENTION 2019 AVEC L'INSTITUT D'AMENAGEMENT ET  
D'URBANISME DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (IAU IDF)**

L'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 10 juillet 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 24 mars 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu les statuts de l'association Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine du 6 février 2019 approuvant l'adhésion de l'Établissement public interdépartemental à l'association Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu la convention-cadre 2019-2021 entre l'Établissement public interdépartemental et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, signée le 24 avril 2019,

Sa commission Personnel, administration générale entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Établissement public interdépartemental,

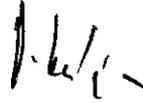
APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est approuvée la convention d'application entre l'Établissement public interdépartemental et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France pour l'année 2019

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-  
DE  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

**ARTICLE 2 :** Est approuvée une subvention de l'Etablissement public interdépartemental à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France de 150 000€ pour l'année 2019.

I.e Président de l'Etablissement public interdépartemental  
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN  
Président du Conseil départemental  
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-  
DE  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

**Convention annuelle 2019**  
**en application de la convention-cadre signée le 24 avril 2019**  
**entre**  
**L'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine**  
**et**  
**La fondation IAU îdF**  
**et**  
**L'association IAU îdF**

**Entre :**

**L'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine** ayant son siège 11 avenue du Centre 78280 Guyancourt représenté par son Président Monsieur Patrick Devedjian, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du

Désigné ci-après par le terme «Etablissement Public Interdépartemental »,

D'une part ;

**Et :**

**L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France**, Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960 dont le siège est situé au 15, rue Falguière 75740 PARIS Cedex 15, représenté par son directeur général Monsieur Fouad AWADA,

Désigné ci-après par le terme « Fondation IAU îdF»

**L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France**, association Loi 1901, dont le siège est situé au 15 rue Falguière 75740 PARIS Cedex 15, représenté par sa présidente Madame Valérie PECRESSE,

Désigné ci-après par le terme « Association IAU îdF»

D'autre part ;

La Fondation IAU îdF et l'Association IAU îdF sont désignés ensemble l'IAU îdF

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-  
DE  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

## **Préambule :**

L'association IAU-ÎdF a, lors de son conseil d'administration en date du 2 avril 2019, agréé la demande d'adhésion de l'Etablissement Public Interdépartemental en qualité de membre de l'association. La convention cadre de partenariat liant l'Etablissement Public Interdépartemental et l'IAU-ÎdF pour la période 2019-2021 a été signée le 24 avril 2019.

## **Article 1 : Objet de la convention annuelle d'application**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de contribution pour l'année 2019 de l'Etablissement Public Interdépartemental pour la réalisation du Programme partenarial d'activités de l'IAU idF 2019 voté par le conseil d'administration de la fondation IAU en date du 17 janvier 2019.

Le programme partenarial 2019 répond aux enjeux majeurs pour l'Île-de-France en termes d'urbanisme, de transport, d'environnement, d'économie et de société.

Il s'articule autour des enjeux et priorités suivantes :

- Cohésion sociale et qualité de vie,
- Ressources naturelles et agricoles
- Transition écologique et urgence climatique,
- Attractivité et compétitivité,
- Smart région et intelligence artificielle
- Les mobilités en révolution
- L'appui aux territoires,
- Les temps forts de 2019,
- Débats, formations et communication.

Dans ses différents domaines d'intervention, l'IAU apporte un appui aux politiques publiques. Il accompagne les territoires, mène des approches comparatives avec d'autres métropoles françaises et étrangères, élabore des modèles et participe aux projets européens. Ses productions s'appuient sur de solides analyses, enquêtes, observations et données, traitées et matérialisées en open data, infographies et cartographies innovantes et interactives.

La liste prévisionnelle détaillée des travaux 2019 est jointe en annexe 1 à la présente convention.

## **Article 2 : Contenu et modalités de suivi du programme partenarial**

Au sein du programme partenarial de l'IAU, dont la liste prévisionnelle des travaux figure en annexe 1 à la présente convention, l'Etablissement Public Interdépartemental est plus particulièrement intéressé par les axes suivants :

### **1 Urbanisme et Transports**

1-2 Accompagner les territoires

1-2-2 *Appui aux départements et intercommunalités*

### **3 Economie et société**

3-1 Appui aux politiques publiques

3-2 Appui aux territoires et aux territoires

### **4 Information, débats et valorisation**

078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-

Date de télérmission : 08/07/2019

Date de réception préfecture : 08/07/2019

La présentation de ces travaux est détaillée en annexe 2 à la présente convention.

## ANNEXE 1 - Synthèse du programme partenarial 2019

### Travaux 2019 : Liste prévisionnelle détaillée

#### I. Urbanisme et transport

1. Appui aux priorités régionales et politiques publiques
  - Les projets d'aménagement et de mobilité de la région
  - Les mutations institutionnelles en Île de France
  - Les documents d'urbanisme
2. Accompagner les territoires
  - Décryptage des territoires
  - Appui aux départements et intercommunalités
  - Appui hors Île-de-France
3. Evaluation, benchmarking et modélisation: ici et ailleurs
4. Observation, données et cartographies

#### II. Environnement

1. Les priorités régionales et politiques publiques
  - Alimentation, agriculture et environnement
  - Nature et biodiversité
  - Forêt – Bois- Matériaux biosourcés
  - Transition climat air énergie
  - Risques et résilience
  - Déchets
2. Appui aux territoires
3. Prospective et recherche : s'adapter à la transition à différentes échelles
  - Les espaces naturels en mutation
  - Des adaptations pour un nouvel équilibre
4. Observatoires, enquêtes et données environnementales

#### III. Économie et société

1. Appui aux priorités régionales et politiques publiques
  - Conforter les dynamiques économiques
  - Accompagner les offres culturelle et touristique
  - Dynamiques démographiques
  - Habitat, logement et politiques de la ville
  - Lycées, campus et vie étudiante, recherche
  - Prévention et sécurité
  - Les politiques de santé
  - Les politiques sportives
2. Appuis thématiques auprès des territoires
3. Prospective, recherche : enquêtes, innovation et bonnes pratiques
4. Cartographie et indicateurs

#### IV. Information, médias et valorisation

1. Systèmes d'information
  - Le MOS et ses dérivés
  - Développement cartographique, représentations et 3D
  - Données et indicateurs
2. Médiathèque
3. L'IAU Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190626-2019-EPICAR-120-
4. Communication, valorisation et médias  
Date de télétransmission : 08/07/2019
5. L'IAU Date de réception préfecture : 08/07/2019

## ANNEXE 2 – Présentation des études inscrites au programme partenarial concernant plus particulièrement l'Ouest francilien

### I. THEME PRINCIPAL : LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE L'OUEST FRANCILIEN – ELEMENTS POUR LA VISION TERRITORIALE (78/92)

Au sein du programme partenarial, l'Etablissement Public Interdépartemental est plus particulièrement intéressé par les travaux développés dans le cadre de l'appui aux territoires qui sont l'occasion pour l'IAU d'enrichir, de préciser et d'actualiser ses connaissances de l'espace régional et des problématiques locales.

L'Ouest francilien, est aujourd'hui identifié aujourd'hui via deux approches principales :

- Une approche institutionnelle, qui associe essentiellement l'Ouest francilien aux départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ;
- Une approche socio-économique, qui tend souvent à présenter l'Ouest francilien comme un vaste ensemble territorial relativement homogène.

L'EPI 78-92 souhaite établir une vision territoriale partagée de l'Ouest francilien afin de révéler le sens que revêt l'Ouest francilien dans les représentations collectives et son identité, au regard des caractéristiques historiques, urbaines, sociales et économiques communes.

L'IAU îdF contribuera à cette démarche en réalisant les analyses nécessaires à l'appréhension des logiques de développement passées, y compris dans les documents de planification d'échelle régionale, et en estimant les évolutions en cours ou à venir autour de 3 grandes dimensions : le logement et la démographie, l'emploi et les principales filières économiques et l'armature urbaine.

Il s'agira de voir en quoi consiste l'Ouest francilien affranchi de sa configuration administrative actuelle et à la lecture de la diversité de ses composantes sociales et territoriales :

- pluralité des formes urbaines, entre espaces urbanisés parmi les plus denses de la région en petite couronne, espace périurbain et espace rural ;
- pluralité des activités économiques, entre pôles tertiaires et de R&D de rang mondial (La Défense, Saint Quentin-en-Yvelines...), grands sites industriels et territoires dominés par une activité économique présente ;
- pluralité de l'offre paysagère et environnementale, entre Vallée de la Seine et le Vexin au nord, parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse au sud et espaces carencés en espaces verts dans certaines communes du cœur de métropole ;
- etc.

#### Méthodologie

Le renseignement des dynamiques à l'œuvre sur le territoire, au regard des tendances passées et des projections futures, suppose la mobilisation et le croisement de données multi-thématiques, en lien avec les différents champs d'études explorés par l'IAU (démographie, emplois, morphologie urbaine, etc.).

Adressé, en préfecture,  
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Les données utilisées seront choisies en fonction de leur capacité à illustrer et comprendre le fonctionnement urbain territorial, et son aménagement dans le temps.

Il s'agira notamment d'identifier les différentes armatures du territoire, qu'elles soient liées aux transports, à la trame verte ou au développement urbain par exemple, et de comprendre ce qu'elles racontent du fonctionnement du territoire Ouest francilien et de ses enjeux de développement.

Appréhendé comme une seule entité, dont les limites s'étirent jusqu'au périphérique parisien à l'est et jouxtent les régions Centre-Val de Loire et Normandie à l'ouest, le territoire pourra alors révéler de nouvelles configurations locales, notamment à l'articulation entre les deux départements, et dynamiques d'ensemble.

Afin de parvenir à la lecture la plus complète possible de la place de l'Ouest francilien, les travaux seront organisés selon trois axes :

### 1. L'ouest francilien dans les documents de planification

Il s'agira dans cette première partie d'appréhender la place accordée au territoire Ouest francilien dans l'histoire de la planification régionale et métropolitaine. L'analyse doit permettre de synthétiser les différentes visions du territoire exprimées du Plan Prost de 1934 au SDRIF de 2013, qui énonce des principes de développement urbain spécifiques à l'Ouest francilien (polarités à renforcer, pôles d'emplois à développer, etc.). Elle s'appuiera également sur les avis émis par les Départements suite à l'arrêt du SDRIF 2013, permettant ainsi de confronter les stratégies affichées. L'examen du projet de SCoT de la Métropole du Grand Paris, dont le périmètre coupe le territoire en deux, sera l'occasion d'interroger la place de l'Ouest francilien dans sa position d'interface entre le cœur de métropole et la périphérie verte et rurale francilienne.

Une analyse transversale des SCoT qui parsèment le territoire (Sud Yvelines, Boucle de la Seine, etc.) permettra, le cas échéant, d'identifier des dynamiques propres et leur inscription dans les visions plus globales.

### 2. Quel héritage pour le territoire Ouest francilien ?

Ce deuxième temps s'attachera à retracer les grandes évolutions passées du territoire. L'analyse sera déclinée à travers le prisme des dynamiques démographiques, économiques et sociales et de leurs incidences sur le développement urbain (polarisation, densification, extension urbaine, etc.). Elle s'appuiera sur les bases de données entretenues par l'IAU et sera contextualisée à l'échelle francilienne. A travers cet apport, il s'agira de mieux isoler les caractéristiques communes de l'Ouest francilien sur le temps long pour éclairer plus justement les tendances actuelles.

### 3. La situation actuelle et les tendances pour l'avenir

L'analyse portera sur les dynamiques actuelles du territoire et ce qu'elles préfigurent pour son développement futur.

Accusé de réception en préfecture  
n° 2019-08205-2  
DE  
Date de transmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Dans un premier temps, l'étude s'attachera à décrire la situation actuelle. L'approche systémique permettra de croiser les dynamiques d'emploi et de logement, la structuration des réseaux de transports existants et leurs effets sur l'armature spatiale, et l'armature verte et bleue. Les données mobilisées viseront à dégager les éléments de connaissance les plus pertinents pour contribuer à la définition d'une vision territoriale partagée.

A titre d'exemple, pourront être menés des approfondissements sur l'évolution de la densité humaine et des espaces d'habitat, la part du recyclage urbain dans la fabrique de la ville, la fonctionnalité des continuités écologiques, le ratio logements/emploi, les espaces verts de proximité ou encore le niveau de vie des ménages.

Les analyses seront systématiquement mises en relation avec les tendances régionales. Appréhendées dans leur ensemble, elles offriront des éclairages pour comprendre en quoi la notion d'Ouest francilien fait sens en Ile-de-France.

Cette exploration servira de socle à l'analyse du développement futur du territoire : projection des dynamiques d'emploi et de population, identification des secteurs à enjeux ou amenés à évoluer fortement, repérage des nouvelles formes d'urbanisation. Elle sera rendue possible par la mobilisation de bases de données spécifiques, dont le MOS, la « Wikimap'PROJETS » pour comprendre comment les nouveaux projets urbains vont reconfigurer le territoire, la base transports pour décrypter les structurations futures et identifier les polarités multimodales émergentes, le croisement de bases économiques pour anticiper les créations d'emploi et leur impact territorial.

#### Calendrier :

Fin juin 2019 : séminaire technique de suivi intermédiaire

- Présentation des évolutions démographiques et du logement dans l'Ouest francilien ;
- Présentation des évolutions de l'emploi et du bilan économique à l'échelle Ouest francilienne.

*Des déclinaisons territoriales pourront être produites à l'occasion de l'analyse des principales filières économiques ;*

- Premier bilan de l'occupation des sols de l'Ouest francilien entre 1982 et 2017.  
*Il retracera les principales tendances en matière de consommation d'espace et sera alimenté par des cartes d'évolution des tissus à la grande maille ;*
- Panorama de l'évolution de la planification régionale et métropolitaine au regard de l'Ouest francilien.

Fin septembre 2019 : 1<sup>ère</sup> restitution et séminaire technique de travail (modalités à définir)

Cette séquence a pour objet d'affiner l'appréhension plus qualitative de certains territoires :

- Présentation de l'évolution de l'armature urbaine ;
- Approche qualitative de « prospective » économique ;
- Projection de l'évolution de l'emploi et du logement ;
- Identification des grands projets du territoire (aménagement, transport, pôles économiques, etc.) ;

Accusé de réception en préfecture  
DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

- Echanges et débats afin d'identifier des focus territoriaux.

Fin octobre 2019 : transmission et présentation finales

- Zoom sur certains territoires à forts enjeux, comme l'espace transfrontalier, et précisions quantitatives. Il est à noter qu'une projection quantifiée des emplois à l'horizon 2050 ne peut être réalisées, et que certaines projections ajustées de population+emploi ne seront probablement disponibles qu'en novembre ;
- Production des projections en matière d'armature urbaine ;
- Assemblage et mise en dialogue des différents rendus de l'étude (texte et cartes).

Précision sur les données mobilisées dans le cadre de ces travaux : la livraison des données exploitables par les Départements pour réaliser des analyses complémentaires et des productions cartographiques (formats à caler avec les équipes études / SIG en fonction des thèmes) se fera dans le cadre d'une convention spécifique et dans le respect des droits attachés à ces données.

## II. THEME SECONDAIRE : L'URBANISME INNOVANT, RETOUR D'EXPERIENCES ET IMPLICATIONS POUR L'OUEST FRANCILIEN

Deux groupes de thèmes ont été identifiés :

- Les nouveaux lieux et les nouvelles formes du travail ;
- Les évolutions urbaines innovantes dans le rural et le périurbain.

Ces thèmes feront l'objet d'une réflexion afin de mieux en définir les contours au regard des besoins et des exploitations possibles (publication, Ateliers d'innovation urbaine de l'Ouest francilien, manifestation d'envergure internationale organisés par les Départements, séminaire de travail, etc.).

L'année 2019, année de lancement de cette réflexion, portera prioritairement sur l'état des lieux et les enjeux du développement des tiers-lieux pour l'Ouest francilien, enrichis de quelques éléments de benchmark.

La présentation des travaux de l'IAU sera organisée par l'EPI et les deux Départements en fin d'année 2019, autour d'un séminaire d'échanges.

La réflexion, qui s'engage en 2019 sur les tiers-lieux, pourra en 2020 être élargie à d'autres pratiques innovantes, comme l'urbanisme transitoire.

---

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--

La coordination générale de la convention 2019 sera assurée par :

- M. Dominique Benoit, Secrétaire général de l'Etablissement Public Interdépartemental,
- la Direction générale, Mission partenariats et Sandrine Barreiro, Directrice du Département « Planification » pour l'IAU îdF.

### **Article 3 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année civile 2019 et s'achèvera par conséquent au 31 décembre 2019.

### **Article 4 : Montant et modalités de versement de la subvention**

Conformément à l'article 3 de la convention-cadre, l'Etablissement Public Interdépartemental s'engage à soutenir financièrement l'IAU îdF par le versement annuel d'une subvention dont le montant s'élève pour 2019 à 150.000 euros.

Cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention cadre selon les modalités de paiement suivantes :

- 50 %, soit 75.000 euros, à la signature de la présente convention annuelle d'application,
- 50 %, soit 75.000 euros, en fin d'année sur présentation d'une facture qui sera adressée au mois d'Octobre 2019.

### **Article 5 : Dispositions finales**

Les dispositions relatives à la résiliation, au secret professionnel, à la propriété des données, modalités de modification et résolution des litiges, fixées aux articles 6 et suivants de la convention-cadre contractée entre l'Etablissement Public Interdépartemental et l'IAU IdF le 24 Avril 2019, s'appliquent à la présente convention prise pour son application.

Fait en trois exemplaires à Paris, le

Pour la Fondation IAU îdF

Le Directeur général

Monsieur Fouad AWADA

Pour l'Etablissement Public  
Interdépartemental

Le Président

Monsieur Patrick DEVEDJIAN

Pour l'association IAU îdF

La Présidente

Madame Valérie PECRESSE

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-120-  
DE  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019